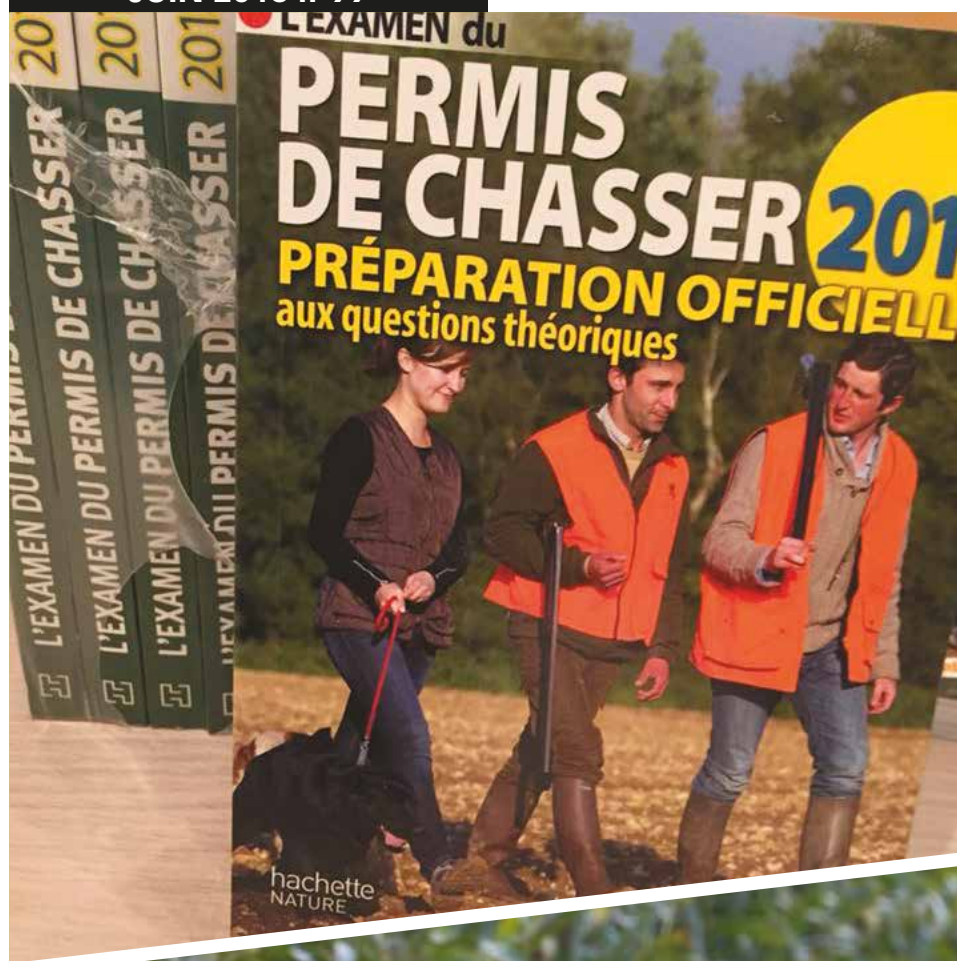


Le Chasseur de l'Aube



JUIN 2018 n°99





2018
Filets
à petits
prix !

Contactez-nous :
06 87 13 61 13
protecenvironnement.com

1 AV. DU 106^{ème} R.I. 51000 CHÂLONS-EN CHAMPAGNE
(sur rendez-vous uniquement)

ARMURERIE CHASSE PASSION



Pack approche en silence



699 €

au lieu de 975 €
STOCK LIMITÉ

Carabine
Savage Axis XP
calibre 243 win 30-06
ou 22-250
avec lunette 3x9x40
et silencieux

**REMISE
- 10%**

Sur toutes les armes neuves,
«hors promotions» pour les
jeunes permis de moins d'un an !

**-20%
OFFRE
spéciale**

Sur les munitions rayées
du 222 au 375 H H
Pour 2 boîtes achetées

7 RUE DE CHÂLONS 51700 DORMANS

TÉL. : 03 26 58 22 89 - MAIL : CHASSEPASSION51@ORANGE.FR

LE CONSERVATEUR
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement.
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr.

Photo : © Armande - Document non contractuel. Tous droits réservés.



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :
24 Bis rue Fortier
10000 TROYES
Tél. 06 33 44 47 56
julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com





Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Chers Amis, Peur de l'échec, de l'exclusion, des maladies et même, peur d'avoir peur... Nos angoisses ont aujourd'hui plusieurs visages, paradoxe d'une société qui ne s'est jamais autant souciée du bien-être dans un monde qui prône l'idéalisme en opposition au réalisme.

Pour cela défendre sans condition les chasseurs avec leurs droits légitimes à vivre leur passion reste une gymnastique de plus en plus périlleuse. Il nous faut donc répondre à de nouveaux enjeux, placer la chasse au coeur de la biodiversité et du développement de nos territoires ruraux ... voilà notre ambition et le sens de notre histoire !

Mais pouvons-nous concrètement atteindre ces nouvelles orientations, alors même que la société n'a jamais été aussi urbaine, fragmentée et dont les valeurs dominantes semblent être devenues la performance, la rapidité et surtout l'individualisme ?

« Ne doutons pas de notre capacité ! Avec nos 11 000 pratiquants, la chasse reste l'une des activités associatives la plus pratiquées dans l'Aube !

Si la chasse est avant tout un art de vivre, nous avons su avec le temps nous adapter aux évolutions de la société pour répondre aux impératifs environnementaux mais aussi aux nombreuses demandes sociales. Le « chasseur cueilleur », il y a encore peu de temps, est devenu gestionnaire pour devenir aujourd'hui un acteur incontournable de la préservation de la nature.

Une chasse qui s'émancipe et qui s'affirme de par sa connaissance, mais aussi par son implication, chaque jour plus grande, dans l'aménagement des milieux, la lutte pour la préservation des espaces, la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, l'initiation à l'environnement, la veille sanitaire, la régulation des espèces invasives et tout ça en maintenant dans nos équipes une mixité sociale très forte ... force est de constater que nous avons des atouts à faire partager.

Plus que jamais, je compte sur la mobilisation et sur l'exemplarité de chacun d'entre vous pour réussir le seul objectif qui doit être le nôtre, faire de la chasse un acteur incontournable pour la préservation des milieux et des espèces.

CLAUDE MERCUZOT - PRÉSIDENT DE LA FDC10

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos : FDC Aube et FNC. J.P. Leger.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-360/o - 2^e trim.
2018 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.





Assemblée Générale 2018, les chasseurs de l'Aube ont de l'ambition !

Des avancées majeures, des projets structurants et des partenariats constructifs : si certains sujets d'inquiétude demeurent, en revanche l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (Fdc 10) a été l'occasion de relater bien des sujets de satisfaction.

Des avancées majeures, sources de beaux projets

Le permis de chasser national à 200 €, un dispositif dérogatoire pour prolonger l'ouverture de la chasse des oies du 1^{er} au 28 février, l'adoption du projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et l'approbation de l'acquisition de la ferme du « Clos du château » pour bâtir un projet structurant : une fois n'est pas coutume, l'assemblée générale de la Fédération a été plutôt jalonnée de bonnes nouvelles. Et lorsque Claude Mercuzot, président de la Fdc10, évoque la reconnaissance par arrêté ministériel du rôle de la Fédération Nationale de la Chasse (FNC) et des fédérations pour



l'éducation à la nature du grand public et pour gérer des réserves naturelles et tout autre territoire à caractère protégé, il n'hésite pas à parler « d'une avancée majeure porteuse de projets historiques pour la FNC et l'activité des fédérations » (voir notre encadré).

Petits migrateurs : « Une organisation d'extermination sur les côtes égyptiennes »

Pourtant cette assemblée ne débute pas sous les meilleurs auspices avec le vice-président Roger Patenère. Après avoir dénoncé l'an dernier l'incohérence entre le gazage par millier des oies aux Pays-Bas et une chasse aux oies hyper-restrictive ici, cette année il s'attaque à la médiatisation de la disparition des oiseaux des campagnes qui met les agriculteurs à l'index. Une vidéo présente une véritable organisation d'extermination des petits migrateurs

européens dans les milliers de filets tendus sur les arbres bordant les 700 km de côtes de l'Egypte. Ainsi, les cailles, les torcols (espèces protégées en France) etc. épuisés par leur migration, tombent de nuit dans ces pièges pour être ensuite servis dans les restaurants. Roger Patenère dénonce : « Ces oiseaux viennent nicher au printemps ici puis repartent avant la fin de l'été vers ces contrées où ils se font exterminer. Comment peut-on imaginer qu'au fil du temps avec ces milliards d'oiseaux tués là-bas il en revienne toujours autant chez nous ! » Reste à espérer que cette illustration choc connaisse un écho aussi positif que le dossier des oies : il devrait évoluer vers un système dérogatoire du 1^{er} au 28 février avant de tendre vers une gestion adaptative et « plus moderne » en fonction d'un seuil.

En évoquant une autre affaire, celle du cerf de l'Oise, Claude Mercuzot





affiche son inquiétude face aux réseaux sociaux, utilisés par des gens qui s'estiment « uniques dans leur pensée », « qui ne savent se faire entendre que sur des postures » pour produire « du bruit et du clivage » car « ils n'ont pas de limite » : « Ces individus ne souhaitent qu'une chose, en découdre, j'en appelle donc aux parlementaires présents dans cette salle pour que s'installe rapidement un débat démocratique... N'attendons pas l'accident car la chasse se trouvera encore une fois au pilori. »

Faire sortir Rumilly des massifs à enjeux

Plus localement, un autre sujet inquiète la Fdc10 : le rapport de force avec les forestiers et la DDT sur la question de l'équilibre sylvo-cynégétique concernant les massifs à enjeux, tel celui de Rumilly-les-Vaudes que la Fdc 10 souhaiterait faire sortir. Soulignant qu'il pose la question de l'avenir des grands cervidés dans le Grand Est, le président Mercuzot s'interroge sur le rôle de la DDT lorsqu'elle se trouve sous la pression de recommandations du préfet de région : « A quoi sert notre DDT, si elle n'est plus en capacité de défendre les intérêts locaux... Sans oublier les tensions que cela génère dans nos débats locaux. » Et puis 2018 est marqué par le dossier du renouvellement du classement départementen-

tal du groupe 2 des espèces classées « nuisibles » (renards, corvidés, mustélidés) qui reste essentiel pour les gestionnaires de petit gibier.

Le permis à 200 € : des économies et un financement revu pour l'ONCFS.

Cependant, des dossiers majeurs évoluent de façon positive. Ainsi le permis national à 200 € est porteur non seulement d'attractivité pour la chasse et d'économie pour les chasseurs, mais il modifie les sources de financement de l'ONCFS, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, financé jusqu'alors à 70% par les chasseurs. Pour le président Mercuzot, ce changement, qui devrait se traduire par la récupération de 43 millions d'euros, dirigerait l'ONCFS vers une police rurale pilotée par l'AFB, Agence Française pour la Biodiversité.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : le fruit d'accords constructifs.

Un autre projet adopté lors de cette assemblée générale illustre la manière dont la Fdc 10 entend promouvoir une chasse durable : il s'agit du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qu'elle a élaboré en associant un maximum de parte-

naires (agriculteurs, forestiers, chercheurs, associations de chasse et protection de la nature, utilisateurs de la nature, administrations, etc.). Ce nouveau schéma, qui couvre la période 2018-2024, fixe des dispositions en matière de plan de chasse/plan de gestion, sécurité des chasseurs et des non chasseurs, et les équilibres agro-sylvo-cynégétiques autour de 6 axes forts : la gestion des espèces, la gestion des milieux, la pratique et la sécurité, la gestion des dégâts, la surveillance sanitaire et la formation/éducation. Aujourd'hui Claude Mercuzot est satisfait des accords constructifs qui ont pu être trouvés pour élaborer ce projet, tout en espérant qu'après l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le Préfet le valide d'ici juin prochain.

F. NOEL



De gauche à droite : Roger Patenere (vice Président), Bruno Baudoux (Directeur FDC10), Claude Mercuzot (Président FDC10), et Guy Guerin (vice Président FDC10).

ZOOM

SUR LA SAISON 2018 - 2019

- **LES DATES** : ouverture générale le **16 septembre 2018** (ouverture viticole le 30 septembre 2018) et fermeture générale le 28 février 2019 ; horaires de 8h30 à 17h30 ;
- **PRIX DU TIMBRE FÉDÉRAL** : il reste à 77 €
- **PRIX DU TIMBRE GRAND GIBIER** : il diminue à 5 € (6 € en 2017/2018)
- **PRIX DES BRACELETS** : Cerf, 380 €; daguet 300 €; biche 240 €; faon 180 €; chevreuil 26 € (28 € en 2017/2018); sangliers PGC 27 € (28 € en 2017/2018); sangliers hors PGC 39 € (40 € en 2017/2018); sanglier enclos 5 €.



Nouveaux statuts des fédérations

Une chance exceptionnelle

La reconnaissance par arrêté ministériel du rôle de la Fédération Nationale de la Chasse (FNC) et des fédérations pour l'éducation à la nature du grand public et pour gérer des réserves naturelles et tout autre territoire à caractère protégé, est qualifiée de « chance exceptionnelle » par Claude Mercuzot. » En fait cette reconnaissance va faciliter l'organisation d'initiatives et de projets associatifs et pédagogiques que la Fdc10 a déjà l'habitude de lancer en particulier auprès des jeunes, des scolaires et des usagers de la nature. Ainsi elle a saisi cette nouvelle chance en signant récemment une convention avec l'Education Nationale proposant des animations autour de la faune sauvage et les milieux naturels. L'an dernier elle était déjà intervenue auprès de 1 800 élèves représentant 60 classes. Lors de cette assemblée, elle a aussi adopté le projet d'acquisition de la ferme « Clos du Château » sur la commune de Géraudot pour créer à proximité de son centre de formation au permis de chasser, à peine distant de 500 m, un site d'initiation et d'animation à la connaissance de la nature qui serait aussi structurant

dans l'organisation de la Fdc10 en devenant à terme une antenne. Pour renforcer son action en ce domaine et mener à bien son projet elle s'est dotée de réserves « pour projets associatifs » d'un montant de 250 K€.

Ratification de Cooptation

Didier Ribeyrol au poste d'administrateur

Conformément aux dispositions statutaires de la Fédération, la cooptation de Didier Ribeyrol au poste d'administrateur, sur le secteur n°11/ Charmont-sous-Barbuise, a été ratifiée lors de l'assemblée générale. Didier Ribeyrol, retraité de la gendarmerie et titulaire du permis de chasser dès l'âge de 16 ans, a acquis une longue expérience des différentes pratiques de la chasse, en particulier de la vénerie du chevreuil (à Fiel) puis en tant que bouton du Piqu'avant Bourgogne, ensuite, lors de sa retraite en 1993 et après son installation à Montsuzain, en s'investissant dans la redynamisation de cette société de chasse, dont il devient président en 2017, puis en devenant garde-chasse, piégeur et formateur bénévole de la Fdc10.



CHASSE & CAMPAGNE en FÊTE « Le Sud Ouest à l'honneur »

AU PROGRAMME

- **60 Exposants** CHASSE / CAMPAGNE / ART DE VIVRE & GASTRONOMIE
- **Village d'enfants** : Parc à chiots, Promenade à poney *, Jeux en bois, Village animalier
- **Ball trap** à l'arrière du château en continu
- **Tir à l'arc** sur cibles 3D et sanglier courant
- **Présentation** d'équipages de chasse à courre avec chiens et chevaux : PARCOURS de CROSS
- **Spectacle** de fauconnerie
- **Spectacle** de chiens d'arrêt
- **Spectacle** de haute école des Ecuries du Château de Saint Fargeau
- **Election de la plus belle vache** Chasse & Campagne
- **Cérémonie** de Saint-Hubert au son des trompes de chasse
- **Grande vente** Chasse & Campagne dans la Grange du château (art populaire et cynégétique)
- **Buvettes** des Miss & Bar à champagne
- **Concours de trompe** de chasse - niveaux débutant et confirmé
- **Concours hippique** Chasse & Campagne
- **Nationale d'élevage** de la race de chien Wachtelhund
- **Promenade** en Calèche dans le parc du château *
- **Parcours de cross** pour Quads et véhicules tout terrain *
- **Grande exposition** de tracteurs anciens
- **Gastronomie** et Savoir faire du Sud Ouest dans la cour de ferme du domaine
- **Grand Drag** à cheval en présence de plus de 200 chiens de meute
- **Clôture** de la journée par un **GRAND FEU D'ARTIFICE** et **CONCERT** devant le château

Accès au site par la RD 671 (Troyes-Dijon)
entre Fouchères et Virey sous Bar



L'Equipe Fédérale
lors de l'AG2018

Hommage à Pierre Thibault,

« l'homme de passion »

Un Défenseur de la chasse nous a quittés à l'âge de 73 ans



Les personnes qui l'ont côtoyé ont toutes unanimement salué la mémoire de Pierre Thibault, un Défenseur de la cause cynégétique.

Premier permis en 1965, il devient très rapidement des 1969 administrateur de la société de chasse locale. Son implication dans cette structure associative le pousse inexorablement à la présidence en 1980.

Cette responsabilité l'oblige à suspendre ses fonctions de garde particulier, mission qu'il appréciait tout particulièrement. Cette compétence n'est pas totalement perdue puisqu'en 1989 il reprend l'uniforme mais cette fois-ci pour devenir lieutenant de louvetier, fonction qu'il exerçait toujours.

En 1980 il prend également une dimension départementale lors de

son entrée dans le conseil d'administration de la Fédération de chasseurs présidé à l'époque par Monsieur Marquot. A cet instant il n' imagine certainement pas que l'aventure fédérale va durer 33 ans !

Il occupe des postes clés dans la structure fédérale, trésorier adjoint mais surtout président de la commission fédérale petit gibier (2004).

L'expérience acquise à la tête du GIC de Romilly depuis 1987 trouve ici une légitimité certaine à occuper ce poste traduisant une reconnaissance pour son engagement indéfectible en faveur du petit gibier.

De nombreuses personnes souhaitent lui rendre un dernier hommage dont,

Le président de la fédération, Claude Mercuzot, se souvient qu'avec Pierre, rien n'était impossible... il

fallait juste de l'énergie et la volonté de réussir, « un homme de passion », d'« engagements », et « de caractère », il a indéniablement marqué notre fédération des chasseurs et il reste une référence pour son abnégation.

Didier Gennerat vice-président du GIC lièvre de la Plaine de ROMILLY. Pierre Thibault a créé le GIC lièvre de la Plaine de Romilly il y a 30 ans.

Il s'est toujours battu pour aller de l'avant. La gestion et la chasse étaient son premier but, toujours présent, prêt à tout. Il donnait de son temps, ses idées et prenait en compte celles des autres chasseurs.

Il va beaucoup nous manquer.

Pour Louis Marquot, Pierre était un homme de valeur, attaché aux territoires et défenseur de la chasse « pour tous ». Sur son mandat, il s'est attaché à défendre toutes les chasses et plus particulièrement les structures communales. Pierre a toujours su représenter et défendre dignement son secteur de cœur, Romilly.

Roger Patenere (vice-président de la fdc10), souhaite exprimer son « immense émotion et une très grande tristesse », évoquant « une personnalité remarquable dans ses convictions » et « un meneur d'homme hors du commun qui laisse maintenant un vide »

L'ensemble des administrateurs, personnels de la Fédération des chasseurs et plus largement de la communauté des chasseurs de l'AUBE adressent à sa famille son amical soutien.

Brèves

Le nouvel atlas de la FDC10...

POUR MIEUX CONNAÎTRE LES ANIMAUX DE NOS PLAINES

Après l'atlas des prédateurs, voilà celui de la petite faune de plaine ! Ces espèces constituant notre patrimoine vivant se trouvent à nos portes et pourtant elles sont le plus souvent méconnues... Où les rencontrer ? Comment les observer ? Comment elles vivent ? Ce nouveau guide à destination des chasseurs, du grand public mais aussi des maires révèle leur vie avec des informations claires, précises dans 20 pages.

Grâce à l'expertise de la fédération des chasseurs ce guide met en lumière la compétence des chasseurs dans l'expertise environnementale.

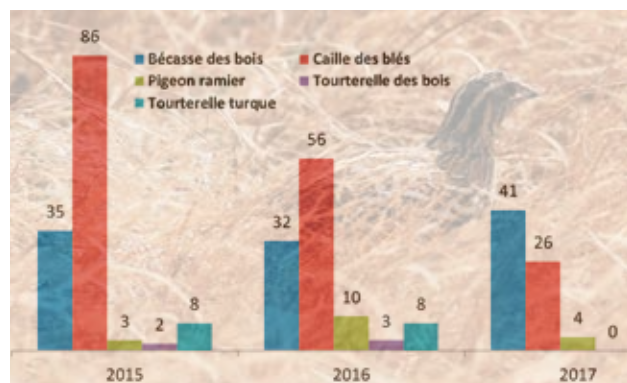
Les chasseurs acteurs de biodiversité !



Capture et baguage des migrateurs

En tant que membres essentiels des réseaux ONCFS / FNC / FDC de suivi des migrateurs, les personnels techniques de la FDC 10 participent activement aux opérations de capture et de baguage de plusieurs espèces de notre avifaune migratrice. Intégrées aux réseaux « Oiseaux de passage » et « Bécasse », ces opérations contribuent à effectuer un monitoring régulier de la dynamique des populations de bécasses des bois, pigeons ramiers et tourterelles. Pour la caille des blés, la FDC10 a été intégrée dès 2012 au programme international de suivi en faveur de cette espèce Phénologie de la migration et de la reproduction, monitoring et amélioration des connaissances sur l'état réel de la métapopulation sont les axes majeurs de ce programme.

Nous vous rappelons qu'il est primordial que tout oiseau découvert avec une bague aluminium nous soit signalé en appelant la FDC 10 au 03.25.71.51.11



Les chasseurs s'engagent dans L'Aménagement des espaces naturels

LA BANDE ENHERBÉE

FINANCEMENT : cet aménagement est lié au contrat de gestion perdrix grise. Le financement de celui-ci est de 600€/ ha. La fdc 10 prend en charge 80% du financement de la bande enherbée, restent à la charge du territoire les 20% restants.

En 2016 /17 : **33 hectares** de bandes enherbées en Champagne Crayeuse sont financés par les chasseurs !



LES BOUCHONS

Cet aménagement est un mixte entre la plantation de haie et la bande enherbée. L'implantation des bouchons sur une bande enherbée joue un rôle important pour limiter la dispersion des compagnies de perdrix grises avant la période hivernale et cela permet également de réduire efficacement la prédation.

FINANCEMENT : L'implantation des bouchons sur un chemin est possible sur l'ensemble du département. Le financement de celui-ci est pris en charge à 100 % par la fdc 10, restent à la charge du territoire l'implantation et l'entretien de la haie sur le territoire.



CULTURES MELLIFÈRES

La FDC 10 participe à un nouveau projet en partenariat avec le Réseau Biodiversité pour les abeilles. L'objectif est de semer des jachères apicoles afin d'augmenter la disponibilité florale des paysages agricoles et d'enrichir les ressources alimentaires (Pollinifères/Nectarifères) des abeilles et des autres pollinisateurs. Les jachères apicoles sont des mélanges de plantes herbacées. L'avantage de ces espèces est qu'elles produisent du pollen de qualité et du nectar en quantité. En fonction des mélanges, les jachères apicoles offrent des floraisons étalées couvrant l'essentiel de la pleine saison apicole (d'avril/mai à Juillet/août) et présentent également l'avantage d'être pérennes, avec une durée de vie de trois ans ou plus.

En 2016/17 : 6 ha de jachères apicoles ont été implantés avec le Réseau Biodiversité pour les abeilles !



PLANTATIONS DE HAIES

En 2016 c'est 2,9 km de haies plantées dans notre département!

FINANCEMENT : cet aménagement est possible sur l'ensemble du département. Le financement de celui-ci est pris en charge à 100 % par la fdc 10, restent à la charge du territoire l'implantation et l'entretien de la haie sur le territoire.

PLANTATIONS SOUS LES PYLÔNES RTE

Le financement de celui-ci est pris en charge par RTE, restent à la charge du territoire l'implantation et l'entretien de l'aménagement sur le territoire.

En 2016 : nous sommes à 33 Pylônes d'implantés !



CULTURE FAUNE SAUVAGE

FINANCEMENT : L'implantation de cet aménagement est possible sur l'ensemble du département. La participation de la FDC 10 est de 100€/ ha.

53 hectares d'implantés en 2016 dans l'Aube





La surveillance sanitaire de la faune sauvage



Depuis 2012, ce sont près de 200 espèces, petite et grande faune confondues, qui ont été collectées pour analyses.

La plupart des individus collectés et analysés sont représentés par la petite faune, dont le lièvre est sans nul doute celui le plus souvent récolté (46% des analyses sur 6 ans). La plupart des espèces analysées sont des espèces gibiers, bien que d'autres protégées, comme le héron cendré, le cygne tuberculé ou encore le verdier d'Europe, sont également analysées. De ces analyses, plusieurs maladies sont récurrentes, comme la tularémie, l'EBHS ou toutes les zoonoses liées au parasitisme. Ces analyses démontrent que la Fédération des Chasseurs de l'Aube et l'ensemble du réseau qu'elle comprend permettent au réseau d'être actif et vigilant dans la surveillance et la détection de maladies au sein de la faune sauvage.

„ Une surveillance à grande échelle, précise et continue...

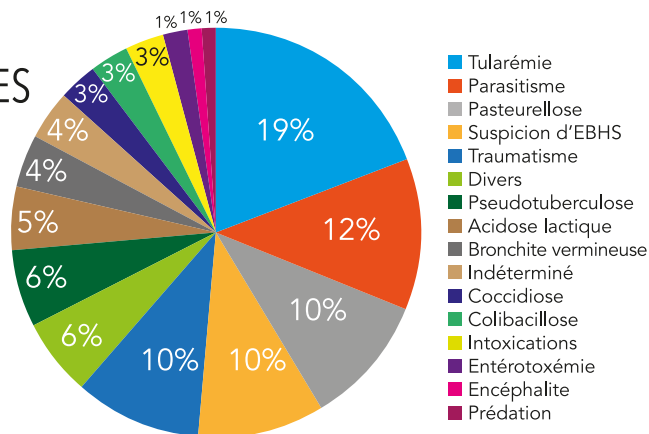
L'échinococcose alvéolaire, maladie parasitaire sournoise et gravissime, voit s'accroître au fil du temps le nombre de cas humains en France.

Dix ans après les premières études l'ELIZ, son conseil scientifique et technique et ses partenaires institutionnels ont estimé que le pas de temps était suffisant pour évaluer à nouveau cette progression dans le temps et l'espace.

Des gestes simples de prévention



LES PRINCIPALES MALADIES RENCONTRÉES DANS L'AUBE ENTRE 2012 ET 2017



„ Des résultats qui inquiètent

Les résultats préliminaires sont assez évocateurs. La prévalence est ainsi passée de 12% de renards contaminés à près de 27% cette année dans l'Aube sur une soixantaine de renards analysés. La Moselle est ainsi passée de 34% à 57% de renards contaminés sur l'échantillon partiel d'une soixantaine d'animaux, et dans la Marne la prévalence est passée de 19% à 37% sur cette seconde étude.

Il est donc urgent de prendre des mesures d'informations à différents niveaux, ministères, élus locaux, gestionnaires de territoires et de milieux, mais également des mesures actives en agissant dans plusieurs directions comme la prévention ou des mesures visant à réduire la présence du parasite près de l'homme. La réponse de l'administration reste confuse et elle ne propose aucune action concrète.

QUELLES SONT LES ORIGINES DES ZOONOSES ?

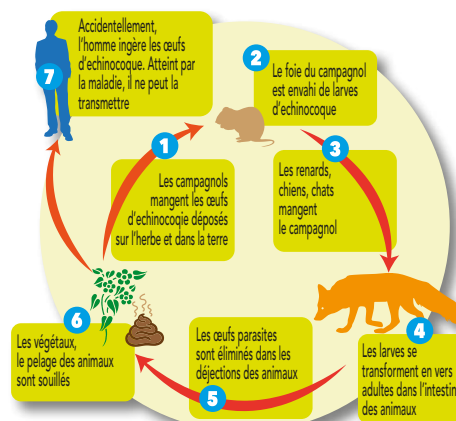
Bactériologiques : brucellose, leptospirose, maladie de lyme, tuberculose...

Virales : encéphalite à tique, rage

Parasitaires : échinococcose, trichinellose, toxoplasmose

Mycosiques : teigne

Prions : maladie de Creutzfeldt Jacob



Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

Grandir avec vous.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Consommations relatives (L/100 vol) et émissions de CO₂ (g/kWh) : de 7 à 28 (hors Châssis Cabriolet) et de 185 à 204 (CE à FL). Consommations et émissions de CO₂ selon données d'homologation.

* χ^2 test is significant with confidence interval

[illegible]

77160 PROVINS - ZAC des 2 Rivières
01 60 58 52 30



Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

La loi du 26 juillet 2000 a confié aux Fédérations Départementales des Chasseurs l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique. L'esprit de la loi est que celui-ci devienne le document de référence de la chasse et de son organisation dans le département. Restait à faire de cet objectif ambitieux une réalité sur le terrain. C'est chose faite dans l'Aube avec ce nouveau schéma qui va couvrir la période de 2018 à 2024.

Approuvé par un arrêté préfectoral pour une période de 6 ans. Ce SDGC va donc couvrir la période 2018-2024 avec des objectifs ambitieux sans toutefois que ce cadre réglementaire réduise encore notre espace de liberté, arrêtons d'interdire !

Les Fédérations Départementales des Chasseurs sont en charge de l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et doivent l'élaborer en concertation avec leurs partenaires, agricoles, forestiers et autres utilisateurs de l'espace naturel.

Le document de référence doit contenir les éléments suivants :

- Le plan de chasse/plan de gestion
- La sécurité des chasseurs et des non chasseurs
- Les équilibres agro-sylvo-cynégétiques

Notre nouveau SDGC tient évidemment compte de ce cadre réglementaire.

Un nouveau schéma pour l'ouverture 2018.

Prochainement la commission Départementale de la Chasse et de la Faune devra donner son avis sur le document présenté que le Préfet devrait approuver en juin 2018.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, tout en sou-

haitant exercer pleinement les prérogatives qui lui sont confiées, a élaboré ce Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec les organismes prévus par les textes mais, aussi plus largement, avec les représentants des associations de chasse spécialisées, les associa-

tions de protection de la nature, les autres utilisateurs de la nature, la filière économique, les GIC et bien évidemment les différentes administrations. Nous nous sommes attachés aux dispositions prévues par l'article L 425-2 du Code de l'environnement.

Un schéma pour une chasse durable

L'objectif de ce schéma est de recenser les principales dispositions permettant de servir au mieux les intérêts de la chasse et du territoire. Le schéma est composé de 5 volets, de 15 grandes orientations (contre 23) et 81 actions (contre 94).

« Gagner en simplification pour gagner en efficacité »

DES AXES FORTS



Nous avons tous la volonté aujourd'hui de créer les conditions d'une chasse durable, c'est-à-dire variée dans ses pratiques, ouverte aux générations futures, responsables, en associant d'autres acteurs du territoire et en préservant notre espace et notre biodiversité.

Au final, le plus important reste la qualité de nos relations entre nous tous : chasseurs, chercheurs, enseignants, agriculteurs, forestiers, acteurs professionnels ou autres utilisateurs de la nature.

Les partenaires ayant participé à l'élaboration de SDGC





Le futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024

La gestion
des ressources
naturelles :

La grande faune



1 / Instaurer un groupe de pilotage technique sur le choix des indicateurs de suivi

Groupe de pilotage technique forêt

Sur la base de deux ou trois réunions annuelles, un groupe de travail se réunira pour analyser les divers indicateurs évaluant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (ICE...) et établir les outils fonctionnels à mettre en place pour l'atteindre et potentiellement cibler des secteurs pour expérimenter de nouveaux outils de gestion.

2 / Pérenniser les comités techniques

Objectif : assurer une représentation équilibrée entre structures cynégétiques et structures environnementales

3 / Evolution du plan de chasse :

Instaurer, à titre expérimental, un plan de chasse triennal pour les cervidés en Champagne crayeuse (secteurs 4 / 5 ET 6)

Les objectifs

- Eviter un déséquilibre
- Responsabiliser les chasseurs

Pourquoi un plan de chasse triennal

- Peu d'évolution des attributions chevreuil sur un pas de temps de trois ans. L'objectif est de responsabiliser les chasseurs. Par ailleurs, il est plus facile pour le responsable de chasse d'adapter les prélèvements.

Les avantages

Simplification du procédé :

- 1 demande pour 3 ans
- Une gestion plus adaptée à la biologie de l'espèce chevreuil et des objectifs réalisables sur une période longue
- Plus large facilité pour adapter vos prélèvements
- L'ensemble des bracelets sur trois ans livrés dès la première saison de chasse

Fonctionnement

Prélèvements minimums annuels
= 25%, 50%, 75%
Prélèvements maximums annuels
= 40%, 80%, 100%

4 / Gestion particulière : des fortes populations de sangliers

< 15 sangliers aux 100 hectares

➔ Stabilité

15/100 ha < sangliers

< 19 / 100 hectares

➔ Surveillance

> 19 sangliers / 100 hectares

➔ Mesures
correctives obligatoires

Mise en place d'un plan d'action de gestion sangliers

< 15 sangliers aux 100 hectares

- Mesure obligatoire
- Présentation point de pesée H.P.G.C.

15/100 ha < sangliers < 19/100
hectares

Mesures obligatoires

- Instauration d'un PMO quantitatif
- Instauration d'un tir qualitatif
- 1 femelle > 65 kg / 8 sangliers

> 19 sangliers / 100 hectares

Mesures obligatoires

- Interdire l'agrainage fixe (sauf si autorisation du propriétaire)
- Instauration d'un tir qualitatif
- 1 femelle > 65 kg / 6
- Imposer un dimanche de chasse en commun / mois
- Majoration du prix des bracelets minimum de 20 % (facultatif)

Dispositions applicables aux
territoires > 500 ha

Pratique et sécurité à la chasse

1 / Inciter la lecture à
voie haute des consignes de
sécurité.

2 / Sensibiliser les
chasseurs au respect de
l'angle des 30°

3 / Encourager la pose de
miradors, de chaises hautes
ou tout autre équipement
de sécurité pour la chasse en
battue

4 / Former au minimum
un référent sécurité à travers
une formation spécifique par
équipe de chasse

5 / La FDC10 s'engage à
créer une affiche « sécurité »

6 / Evolution des seuils
d'attributions

Objectif : sécurité à la chasse
en limitant le morcellement
des territoires

Plan de gestion sanglier

PAS DE MODIFICATION

- 20 ha de bois d'un seul tenant
- 40 ha de territoire d'un seul tenant dont 3 ha bois
- fermes isolées avec 40 ha d'un seul tenant trois ans livrés dès la première saison de chasse

Hors plan de gestion sanglier

LE TIR DU SANGlier EST INTERDIT :

Seuil minimal de 20 hectares
de territoire d'un seul tenant

Plan de chasse

LE TIR DES CERVIDES EST INTERDIT

Seuil minimal de 20 hectares
de territoire d'un seul tenant

**IMPORTANT : Equivalence
de 1 hectare de bois pour 4
hectares de plaine**

La gestion des ressources naturelles :

La petite faune

1 / Collecter, Analyser
statistiquement et
Cartographier la répartition
des différentes populations
selon le retour des tableaux
de chasse et de l'application
IGN

2 / Développer les
contrats de gestion
volontaires à l'ensemble de la
petite faune en l'étendant au
lièvre

3 / Acquérir des sites
d'intérêt faunistique et
floristique pour aménager et
valoriser ces territoires

4 / Instaurer un groupe
de pilotage technique sur le
l'aménagement des territoires

5 / Sur la base de deux ou
trois réunions annuelles, un
groupe de travail se réunira
pour discuter des différents
projets et/ou études
scientifiques en cours pour
intensifier et optimiser notre
partenariat. Cette réunion
est également l'occasion de
s'accorder sur les différentes
méthodologies de suivi de la
faune de plaine.





La gestion
des ressources
naturelles :

Les prédateurs déprédateurs espèces exogènes espèces protégées



1 / Participer à diverses
études scientifiques

2 / Recueillir, analyser
statistiquement et
cartographier les données
(appli IGN/tableaux de bords,
de prélèvements)

3 / Détruire ou faire
détruire les espèces invasives
et/ou les espèces exotiques
envahissantes



La gestion
des ressources
naturelles :

Migrateurs et oiseaux d'eau



1 / La FDC 10 se garde
la possibilité d'acquérir
des numéros d'installations
de façon à préserver le
patrimoine cynégétique
de notre département. Le
numéro pourra être rétrocédé
par bail entre un propriétaire
et la FDC pour une durée
déterminée

2 / Les numéros de Hutte
ne peuvent pas être transférés
dans un autre département

Un logo, une identité visuelle pour porter les ambitions de notre schéma départemental

La FDC10 souhaite renforcer son identité visuelle pour porter sa stratégie et ses ambitions.

Ce logo reflète l'ambition et la force de notre engagement pour la chasse, mais plus globalement pour la biodiversité. La typographie de ce visuel aux allures lumineuses, précises et sobres, associé aux codes couleurs affiche notre volonté d'aborder de façon structurante tous types de milieux et d'espèces. Une vision du territoire, qui traduit la solidité et le savoir-faire. L'icône reprend ainsi les codes couleurs des différents milieux, Le bleu, pour les zones humides, le Marron couleur de la terre et des champs, associé à ces deux couleurs, le vert qui affirme notre force et notre volonté de travailler le milieu forestier. Dorénavant dans la mise en place des actions du schéma départemental mais aussi dans sa communication, la FDC10 utilisera son nouveau logo.



Chasseurs et randonneurs sur le chemin du bien vivre ensemble

Jeudi 22 mars Willy Schraen, président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), et Robert Azais, président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), ont signé, devant l'ensemble des présidents des fédérations départementales des chasseurs de France, la première convention de partenariat entre leurs deux structures, à l'occasion du Congrès annuel de la FNC. Cette convention confirme les orientations prises depuis plusieurs années par la FDC10.



FNC: La chasse française se réforme

L'Assemblée Générale de la FNC s'est tenue à Lyon les 21 et 22 mars 2018. Elle a réuni l'ensemble des représentants des fédérations départementales et régionales des chasseurs de France. Lors de ce premier congrès décentralisé, la réforme globale qui doit permettre



de rendre la chasse française plus accessible, de la simplifier et de mieux la responsabiliser, a été présentée et soumise aux votes. Les présidents de fédération ont apporté un soutien franc, massif et sans appel à cette réforme en la votant à 91,92%. Elle inclut la diminution du permis de chasser national à 200 euros afin de faciliter la mobilité des chasseurs.

Quel est le calendrier de mise en place ?

L'objectif est une application de cette réforme pour le 1er juillet 2019, début de la saison cynégétique 2019-2020.

Quelles conséquences pour les chasseurs ?

Une des premières conséquences est de rendre la chasse plus accessible aux chasseurs : - redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs en abaissant le coût du permis de chasser national à 200 € au lieu de 400 € ; - enrayer la baisse du nombre de chasseurs ; - encourager la mobilité des chasseurs. Deux tiers des nouveaux chasseurs chassent dans plusieurs départements.

Rejoignez-nous sur l'application !

Ce nouvel outil en téléchargement gratuit sur Android ou Appstore vous permettra de faire remonter les différentes observations sur votre territoire en limitant les démarches administratives.

Comment s'inscrire :

- Créez votre compte sur : www.espacecollaboratif.ign.fr
- Téléchargez l'application mobile sur votre smartphone : espace collaboratif IGN

Votre participation est indispensable pour maintenir l'activité chasse sur nos territoires !



Brèves

Renouvellement de l'agrément pour la FDC10

La FDC 10 reconnue dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement ! les chasseurs récompensaient pour leurs actions... une satisfaction !

Protéger notre environnement, notre biodiversité, préserver les milieux naturels, sont des enjeux majeurs pour le devenir de nos territoires. La FDC 10 entend relever au niveau local ces défis d'intérêt général à la fois par la mobilisation de l'ensemble de sa « communauté chasseurs » et de son « équipe fédérale » et en s'inscrivant dans une démarche de partenariat et de dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques, techniques et sociaux.

Les enjeux pour les chasseurs sont :

- Le respect de l'environnement et de l'écologie
- L'intérêt général et la solidarité avec les générations futures
- La responsabilité dans notre pratique de chasse

Nos objectifs

- La gestion, l'étude et la protection de la nature (faune et flore) ainsi que la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité
- L'initiation, l'éducation et la formation du public et des jeunes à l'écologie
- La préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques,
- La protection et l'aménagement de notre environnement.
- Une chasse responsable qui tient compte des ressources naturelles





Dégâts de grand gibier

Une baisse des surfaces sinistrées mais une augmentation de l'indemnisation.

Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

Les chiffres :

Nous avons une augmentation du nombre de dossiers définitifs durant la campagne écoulée, mais qui ne se traduit pas pour autant par une augmentation des surfaces indemnisées. Pour la saison 2017/2018, 399 dossiers dont 41 sans suite ont été traités contre 366 dossiers dont 62 sans suite pour la campagne 2016/2017.

Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne est de 426 115 euros, il était de 328 774 euros en 2016/2017.

Les surfaces sinistrées ont diminué de 2 %, elles passent de 435 à 427 hectares. La baisse de la surface en maïs est compensée par une augmentation de la surface en céréales.

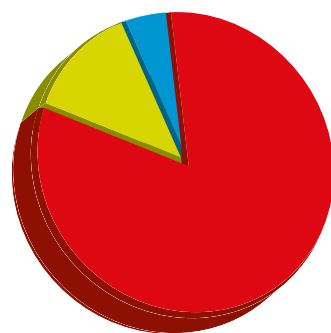
Pour cette campagne, les différentes cultures ont bénéficié de rendement plus fort ce qui explique l'augmentation du montant d'indemnisations en 2017.

L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme l'évolution positive des saisons passées avec une baisse de 2% des HA en 2017 (- 6% en 2016).

Nous devons maintenir notre niveau de prélèvement de sangliers entre 8 000 à 9 000 sangliers sur le département. Ce qui doit nous permettre une gestion sereine de nos territoires et de limiter l'impact financier des dégâts.

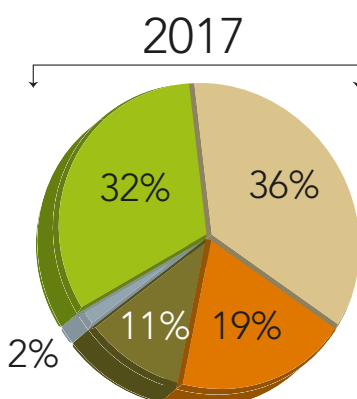
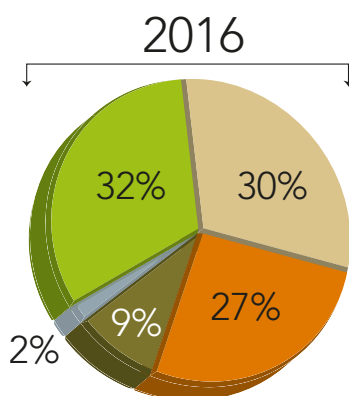
Une attention particulière sur le secteur de Clairvaux où le niveau de population n'est plus à un seuil acceptable, le contexte agricole difficile sur cette zone doit nous pousser à la plus grande vigilance !

Répartition des dégâts agricoles par espèce



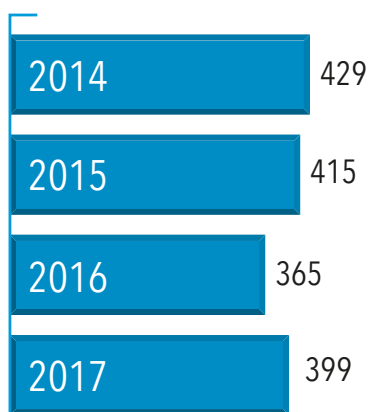
■ Sanglier : 82%
■ Cerf : 13%
■ Chevreuil : 5%

Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 82% des dégâts dans notre département.



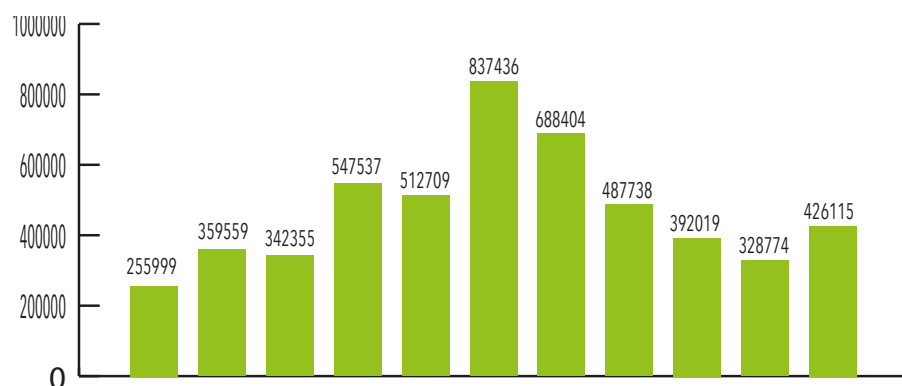
■ Céréales
■ Maïs
■ Prairie
■ Plantes Sarclées
■ Oléo-Protéagineux

Évolution du nombre de dossier





Évolution des dégâts de gibier dans l'Aube



Missions de prévention

Les fortes sommes d'indemnisation nécessitent d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention.

Les missions de prévention se décomposent en deux parties :

- L'agrainage de dissuasion
- la pose de clôtures.

Les estimateurs de grand gibier dans le département de l'Aube n'ont pas de secteur attribué ils sont donc en capacité d'agir sur l'ensemble du département. Ils sont au nombre de huit pour l'ensemble de notre département.

POUR INFORMATION : Nous Continuons à recruter de nouveaux estimateurs. Pour toutes informations merci de contacter la Fédération des Chasseurs de l'Aube.

Ces trois années excédentaires nous ont permis de reconstituer nos réserves mise à mal ces dernières années.



La pose de clôtures

La Fédération encourage la prévention individuelle par l'achat de clôtures électrifiées mise à disposition des détenteurs de droits de chasse. La pose de clôture doit se faire en concertation avec la FDC10.

Pour l'année 2017 la Fédération a engagé 121 000 € dans la protection des cultures.

Comment faire pour améliorer notre prévention ?

- Avoir une bonne maintenance de nos clôtures
- Signaler rapidement les dégâts afin de mettre en place le plus rapidement possible un moyen de prévention adaptée à la situation
- Avoir une bonne gestion des prélèvements des populations de sangliers
- Avoir une pratique de l'agrainage pondérée en fonction des enjeux agricoles
- Avoir des échanges d'informations entre la fédération départementale des chasseurs, les chasseurs et le monde agricole afin d'éviter les dossiers conflictuels

” La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !

Identification des zones à enjeu

2015	2016	2017
TROUANS	BERCENAY-EN-OTHE	DIENVILLE
POIVRES	FULIGNY	POIVRES
LHUITRE	MARAYE-EN-OTHE	LHUITRE
DAMPIERRE	CHAMPIGNOL	MARCILLY-LE-HAYER
MARAYE-EN-OTHE	POIVRES	MARAYE-EN-OTHE
BERCENAY-EN-OTHE	ARCONVILLE	BERCENAY-EN-OTHE
VOUGREY	VITRY-LE-CROISE	PLANTY
ARCONVILLE	LANTAGES	ARCONVILLE
VITRY-LE-CROISE	VERNONVILLIERS	VITRY-LE-CROISE
SPOY	TROUANS	VERNONVILLIERS
DOSNON	FONTETTE	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE
BAROVILLE	BLIGNY	FONTETTE



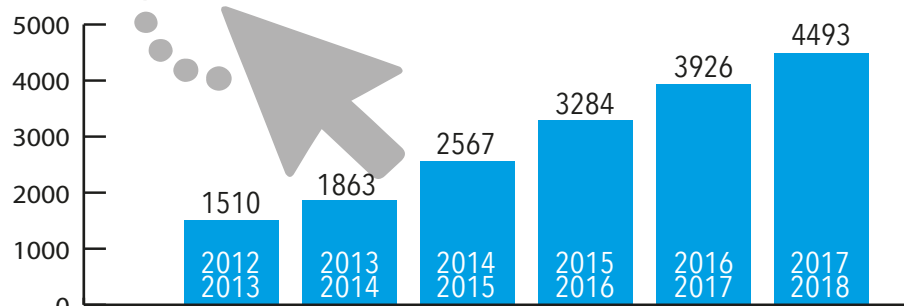
Les validations dans l'Aube

Valider en quelques clics...

La procédure de simplification administrative lancée par la Fédération des Chasseurs de l'Aube continue de progresser, vous étiez en 2012 15 %, vous êtes maintenant plus de 45 % à valider sur internet. Aujourd'hui l'E-Validation est un service disponible 24h/24h. De plus en cas de perte, la E-Validation vous permet de réimprimer autant de fois que de besoin votre document de validation.

Ce service est assuré en totalité par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube. Une E-Validation qui fait de plus en plus d'adeptes !

Evolution des validations internet



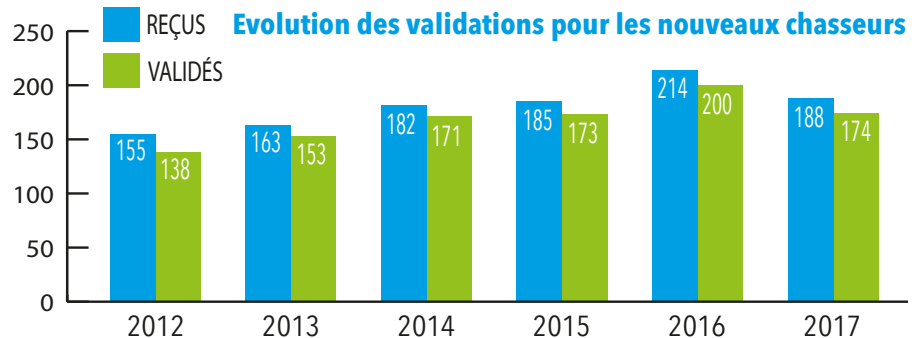
L'examen du Permis de chasser

Le taux de réussite à l'examen dans l'Aube est de 79 % identique à celui de l'année dernière. Le nombre de reçus à l'épreuve s'élève à 188 candidats (214 en 2016). Le nombre d'inscriptions est en baisse de 12 %. Cette baisse nous permet d'atteindre le même chiffre que 2015, le chiffre de 2016 restera un chiffre record.

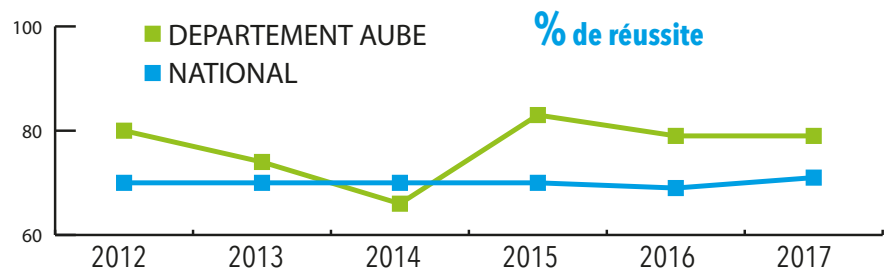
L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 28 ans. La classe d'âge la plus représentée est bien celle de 16 ans

Il est intéressant de noter que depuis 2012 les tendances alarmistes en matière de validation semblent s'inverser. Ceci consolidé par un bon taux de réussite à l'examen du permis de chasser (graphique ci-contre).

Evolution des validations pour les nouveaux chasseurs



% de réussite



En 2017, 2 sessions de formations ont été proposées aux femmes, cette démarche innovante a permis de doubler notre niveau de recrutement! Avec un taux de réussite au-delà des 80%. Nous devons continuer à promouvoir ces formations car nous avons là une opportunité d'accroître notre nombre de pratiquants. Le nombre de représentantes féminines à la chasse dépasse la moyenne nationale avec 3%.

INFORMATION :
Pour préparer au mieux l'examen du permis de chasser des vidéos sont disponibles sur





Recrutement de nouveaux chasseurs : Un premier bilan positif !

Devenez les ambassadeurs de la chasse... Cette opération lancée pour la saison 2017 devait mobiliser l'ensemble de notre réseau chasseurs. L'objectif était simple, reconquérir ou remobiliser des chasseurs qui sont devenus avec le temps non pratiquants !

Un objectif : 100 chasseurs !

Sans contrainte particulière, l'opération se voulait simple et rapide... Il suffisait de ne pas avoir validé son permis de chasser depuis plus de 2 ans.

Et vous faites des économies !

En tant que parrain vous bénéficiez d'un remboursement de 69€ sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69€ sur sa validation soit 50% de réduction sur une validation départementale.

PREMIER BILAN nous sommes à : 81 nouveaux chasseurs ! Une réussite !

La politique de féminisation de la chasse porte ses fruits puisque nous avons aussi fait revenir une quinzaine de femmes et 66 hommes.

L'opération continue en 2018 ! alors agissons ensemble !

Devenez les ambassadeurs de la chasse

Avantages

En tant que parrain vous bénéficierez d'un remboursement de 69 euros sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69 euros sur sa validation soit 50% de réduction. Alors si vous connaissez un chasseur n'ayant plus pratiqué depuis 2 ans encouragez le à valider son permis de chasser dans l'Aube et économisez 69 euros ! Votre engagement à nos côtés doit nous permettre d'augmenter notre nombre de pratiquants



JE SUIS LE CHASSEUR QUI PARRAINE

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

JE SUIS LE CHASSEUR PARRAINÉ

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

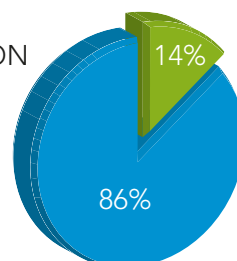
☐ J'atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 2 ans (à compter de la date de signature).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

REPARTITION EN % des chasseurs

■ Femmes
■ Hommes





LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2018/ 2019

MODE D'EMPLOI

Vous souhaitez renouveler la validation de votre permis de chasser pour cette nouvelle campagne :

Gagnez en rapidité avec un paiement en ligne sécurisé ! Optez pour la validation par internet : **www.fdc10.org**

Avec cette formule, plus rapide, plus sûre, non soumise aux aléas d'acheminement du courrier, la voie électronique contribue aussi à la dématérialisation et à des économies substantielles. Non seulement vous économiserez 1 € sur les frais de dossier, vous éditez vous-même votre titre de validation sécurisé, et ce, quel que soit le type de permis (départemental, national, annuel ou temporaire, avec ou sans timbre grand gibier ou assurance) à l'exclusion de toute extension ou transformation.

Ceux qui feront la demande d'un carnet de prélèvement bécasse le recevront à domicile. Ils devront alors découper eux-mêmes la vignette code-barres et la coller sur ledit carnet.

Compte tenu de ce qui précède, les chasseurs utilisant ce moyen ne trouveront donc plus avec cette revue, le traditionnel imprimé de validation, ni l'enveloppe prête à poster pour le retour, devenus ainsi inutiles. Le mo-

ment venu, ils seront prévenus individuellement par mail de l'ouverture du guichet de validation électronique. Il est rappelé que le permis 2017/2018 est valable jusqu'au 30 juin.

En outre, cette validation permet, en cas de perte ou de destruction, sous réserve de l'avoir archivé, d'en éditer directement un nouveau, sans être contraint d'en faire la demande auprès de la FDCA.

Il permet aussi dans le cas d'une invitation de dernière heure, de valider depuis chez vous ou de tout autre lieu, un permis pour un autre département.

” Ce service fait de plus en plus d'adeptes ! Aujourd'hui 42% des permis sont validés via notre site internet. La E-Validation est un service disponible 24h/24h.

ATTENTION LE TIMBRE GRAND GIBIER appelé aussi « Contribution Grand Gibier », d'un montant de 5 € est obligatoire pour chasser le grand gibier dans le département. Il est également valable dans les seules communes limitrophes.

AVEC L'ASSURANCE CHASSE

(contrat de base)

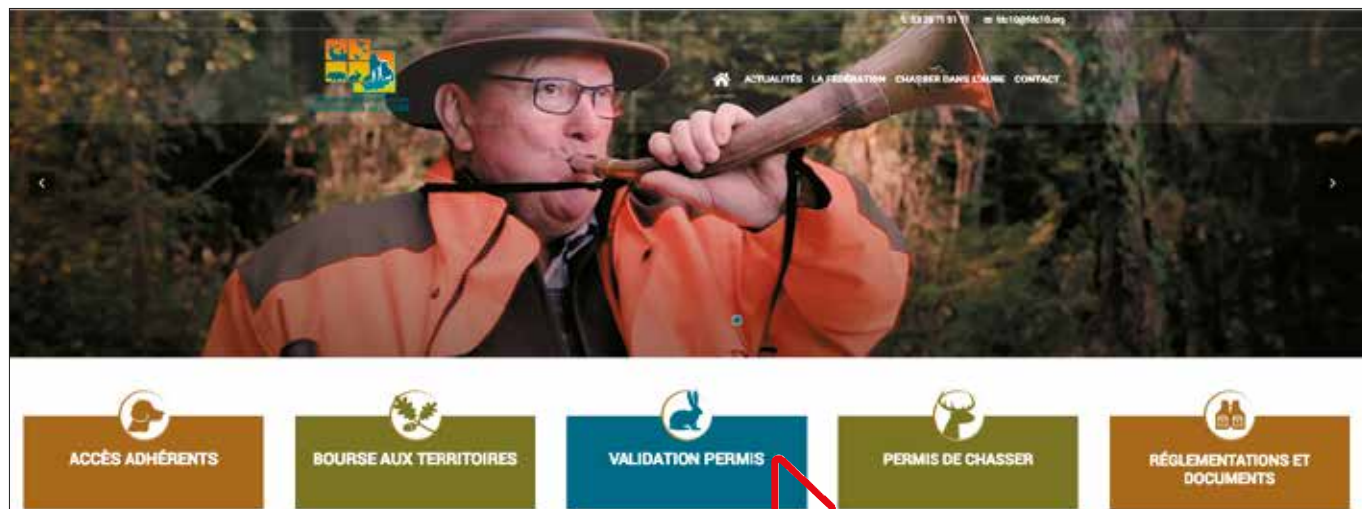
Le prix du contrat légal de base est fixé à 21 €. Les chasseurs intéressés par d'autres garanties (chiens, armes etc...) ou pour tout autre renseignement doivent contacter directement l'agence CORREIA-ODENT :
au 03 25 73 34 71
ou 03 25 29 90 00.

Suivez-nous sur Facebook et YouTube !

Rejoignez-nous sur vos réseaux sociaux préférés et suivez notre actualité sur Facebook et YouTube. Pour prendre connaissance mais aussi partager nos publications et informations sous un seul et même mot clé : FDC10 !



facebook



ASSURANCE CHASSE



En partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, nous vous proposons un contrat vous offrant les garanties obligatoires.

Vos garanties :

Responsabilité Civile y compris celle des chiens à l'occasion d'un acte de chasse :

- Dommages corporels illimités

Hors acte de chasse 100.000.000 €

- Dommages matériels et immatériels 150.000 €

- Défense recours 15.000 €

Les PLUS de ce contrat

La garantie est étendue aux conséquences pécuniaires de votre responsabilité en cas de dommages corporels dont seraient victimes les membres de votre famille.

Un tarif 2018 à 21 € - 1/2 prix pour les jeunes permis

Si vous souhaitez garantir en plus votre chien,
votre fusil ou vous-même

**Pensez au PACK CHASSE,
à la GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE**

Prenez contact directement auprès de notre agence pour souscrire ce contrat supplémentaire. Et toujours des tarifs privilégiés sur vos assurances privées et professionnelles

AGENCE CORREIA - ODENT

14, place Jean de Mauroy - 10000 TROYES - Tél. 03 25 73 34 71 - agence.odent@axa.fr

121, Grande Rue - 10110 BAR-SUR-SEINE - Tél. 03 25 29 90 00 - agence.correia@axa.fr

32 rue des Crépadots - 10360 ESSOYES - Tél 03 25 29 77 53 - agence.essoyes@axa.fr

Orias 07 013 569 et 07 013 066

Notice d'information au verso

Notice d'information du contrat n° 3876934604 « CHASSE » souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès d'AXA France Distribué par le Cabinet CORREIA et ODENT,

Cette notice d'information constitue un extrait des conditions générales du contrat souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès d'AXA France IARD, société anonyme au capital de 214 799 030 euros, RCS Paris B n° 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers, siren 775 699 309. Sièges sociaux : 26, rue Drouot - 75009 Paris. Elle est destinée à vous permettre de connaître aussi exactement que possible l'étendue des garanties souscrites. Le contrat est régi par le code des assurances et est soumis à l'autorité de l'ACAM 54 rue de Châteaudun 75009 Paris cedex. Le contrat est régi par le droit français.

1 - Objet du contrat :

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance responsabilité civile des chasseurs (articles L423-16 à L423-18 du code de l'environnement)

2 - Garanties du chasseur simple particulier :

Seules les garanties responsabilité civile et Défense recours des Conditions générales référencées 220030 peuvent être souscrites

a - La responsabilité civile :

Ce que nous garantissons :

Les conséquences pécuniaires de votre responsabilité à l'occasion d'actes de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, tels que définis par le Code rural.

Mais également les dommages corporels (qui ne seraient pas couverts ci-dessus), les dommages matériels ou immatériels causés à un tiers par :

- Vous-même ou des personnes dont vous êtes responsable y compris à l'occasion de l'utilisation d'armes de chasse,
- Vos enfants mineurs non chasseurs et vos préposés participant à la chasse,
- Vous-même en tant qu'organisateur de chasse, à la condition que vous n'exerciez cette activité qu'à titre occasionnel et ne soyez ni propriétaire ou détenteur d'une chasse, ni président d'une société de chasse, d'un groupement de chasseurs ou d'une association communale ou intercommunale de chasse agréée,
- Des chiens et autres animaux utilisés pour la chasse dont l'emploi est autorisé par la réglementation en vigueur dont vous êtes propriétaire ou dont vous avez la garde,
- Les palombières, filets, portières, huttes dont vous êtes propriétaire. En cas de copropriété, la garantie n'est acquise que pour votre part de copropriété.

Ces garanties s'exercent à l'occasion de la chasse pendant la période légale et pendant les battues ou réunions organisées en dehors de la période légale conformément à la réglementation en vigueur :

- Sur les lieux de chasse,
- Pendant le trajet entre le domicile et les lieux de la chasse, y compris pendant les arrêts, haltes, repos, stationnements chez les particuliers ou à l'intérieur des bâtiments publics. Vous êtes par ailleurs garanti tout au long de l'année :
- Lors de la pratique du tir au pigeon d'argile ou du ball-trap,
- A l'occasion du démontage, du nettoyage ou de la manipulation de vos armes de chasse.

IMPORTANT : Nous étendons notre garantie aux conséquences pécuniaires de votre responsabilité en cas de dommages corporels dont seraient victimes dans les conditions énoncées ci-dessus :

- Les membres de votre famille, y compris vos conjoints, ascendants et descendants,
- Les auxiliaires de chasse autres que les salariés et les préposés en service.

Ce que nous ne garantissons pas :

Les dommages causés aux objets et animaux dont vous êtes propriétaire, locataire ou dont vous avez la garde ou la détention à un titre quelconque.

b - Défense et recours :

Notre domaine d'intervention :

Nous nous engageons à exercer à nos frais toutes interventions amiables ou toutes actions judiciaires en vue :

- De vous défendre devant les tribunaux en cas d'action mettant en cause une garantie assurée par le présent contrat. Nous prenons en charge les frais et les honoraires nécessités par cette défense,
- De réclamer à nos frais, à l'amiable ou devant toute juridiction la réparation d'un préjudice lorsqu'il est dû à autrui et qu'il a trait à l'une des garanties souscrites. Cette prestation ne concerne que les dommages corporels et matériels.

Le libre choix de l'avocat :

Lorsqu'il est fait appel à un avocat pour transiger le litige, vous assister ou vous représenter en justice, nous désignons l'avocat chargé de défendre vos intérêts. Si vous désirez choisir votre défenseur, nous vous rembourserons ses honoraires, dans la limite de ceux habituellement fixés par celui que nous aurions désigné.

Le règlement des cas de désaccord :

En cas de désaccord entre vous et nous sur les mesures à prendre pour régler le litige, vous pouvez soumettre cette difficulté à l'appréciation d'un conciliateur. Sa désignation est faite d'un commun accord ou à défaut par le président du Tribunal de Grande Instance de votre domicile.

Si contre notre avis ou celui du conciliateur, vous engagez à vos frais une procédure contentieuse et obtenez une solution plus favorable que celle proposée par le conciliateur ou par nous, nous prenons en charge les frais et honoraires que vous avez exposés pour cette procédure.

La subrogation :

Nous sommes subrogés dans vos droits, dans la limite des sommes que nous avons réglées ou que nous avons payées dans votre intérêt, notamment pour le recouvrement des sommes qui vous sont allouées par les tribunaux, au titre des dépens et de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

3 - Exclusions générales :

Ce que nous ne garantissons pas :

- Les dommages ou leurs aggravations résultant :
 - de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ou de sa complicité,
 - de la participation à des paris ou concours (à l'exception du tir au pigeon ou du ball-trap). Cette exclusion ne s'applique pas à la garantie obligatoire prévue par le Code rural
 - de la participation de l'assuré à une bagarre (sauf cas de légitime défense), à une émeute ou à un mouvement populaire
 - de la conduite de véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance, ainsi que leur remorque.
- L'organisation de compétition de tir au pigeon ou de ball-trap.
- Les dommages causés par tout combustible nucléaire ou par toute autre source de rayonnements ionisants.

En outre, les amendes et pénalités ne sont pas couvertes.

4 - Limites territoriales :

Pour les garanties « Responsabilité civile du chasseur »

Notre garantie s'exerce dans les pays suivants :

- France, Andorre, Monaco, territoires d'Outre-mer
- Ceux de l'Union Economique Européenne. Sous réserve pour ces derniers qu'il n'existe pas d'obligation légale d'assurance locale.

Pour la garantie « défense recours »

Notre garantie s'applique aux litiges découlant de faits et d'événements survenus dans les pays énumérés ci-après : France et territoires d'outre-mer, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-bas, Portugal, Saint marin, Saint Siège, Suède et Suisse.

5 - Prise d'effet, durée, résiliation du contrat:

La date de souscription est toujours immédiate. La prise d'effet des garanties pour l'adhérent est accordée pour la période indiquée sur l'attestation délivrée par la Fédération. Les garanties par adhérent souscripteur cessent automatiquement le 30 juin de chaque année. Néanmoins, chacun d'entre nous peut mettre fin au contrat en respectant les règles fixées par le Code des assurances, sous forme de lettre recommandée.

6 - Droit de renonciation :

Conformément à l'article L112-2 du code des assurances en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours pour renoncer au contrat à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles. Vous devez nous notifier la renonciation par LRAR en l'adressant à AXA selon le modèle ci-après : « je soussigné.....(nom, prénom) demeurant....(adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n°.....(numéro contrat) que j'avais souscrit le.....Date Signature du souscripteur

Le montant de la prime que vous avez réglée vous sera alors intégralement remboursé.

7 - Prescription :

Toute action dérivant du contrat d'assurance est prescrite par 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance ou du jour où nous en avons eu connaissance.

8 - Sinistres et indemnités :

En cas de dommages causés à un tiers, aucune reconnaissance de responsabilité ou transaction ne doit être réalisée sans notre accord.

Déclaration de sinistre

Vous devez nous déclarer le sinistre dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les cinq jours ouvrés.

Les fausses déclarations entraînent les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances.

9 - Limites de garanties :

Responsabilité civile y compris celle des chiens à l'occasion d'un acte de chasse :	
• Dommages corporels	illimités
hors acte de chasse	100 millions €
• Dommages matériels et immatériels	150 000 €
• Défense et recours	15 000 €

10 - CHASSE ACCOMPAGNEE : garantie RC étendue aux actes dommageables (corporels, matériels ou immatériels) dont la personne titulaire de l'autorisation de chasser accompagné est responsable vis-à-vis des tiers (Loi n° 2005-157 du 23/02/2005 et arrêté du 05/07/2005).



Opération

J'aime la Seine...

PROPRE



La Fédération des chasseurs de l'Aube s'engage pour la Seine

Les amoureux de la Vallée de la Seine, se sont retrouvés le matin du 24 mars pour nettoyage ses berges. Cette grande opération de nettoyage des bords de Seine (initiée par la Fédération départementale des chasseurs) était une première dans l'Aube!

Bilan positif, puisque cette opération éco citoyenne, a réuni plus de 660 participants qui se sont tous vu



attribuer un sac à dos avec les équipements adéquats, gilet fluo, gants, sac poubelle, en-cas, et ce afin d'être à même de pouvoir ramasser les déchets.

Déchets ménagers, bouteilles en verres, pneus, emballages, même des réfrigérateurs : en tout, 190 m3 de déchets ont été collectés lors de cette demi-journée. Ces derniers seront ensuite triés, centralisés puis valorisés.

Nous avons ainsi 10 points de collectes organisés le long du fleuve : Barberey, Payns, Saint-Benoît-sur-Seine, Chauchigny, Méry-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Pont-sur-Seine et Courceroy.

Un grand Merci aux encadrants des différentes Sociétés de chasse !



LES MEDIAS ONT RELAYÉ L'OPÉRATION « J'AIME LA SEINE PROPRE » :

- TF1
- Canal 32
- Est éclair
- Revue Agricole
- Thème radio
- Aube nouvelle
- NRJ Troyes



Quelques retours des participants !

“ Bravo à tous les bénévoles. Espérons que cette action fasse changer le comportement des pollueurs.

“ C'était vraiment super et une super ambiance !

“ Belle opération bravo !

“ Belle équipe...bonne ambiance...très bonne organisation... qui a permis d'effectuer notre action aisément. Bravo !

“ Un seul mot: Bravo! Organisation au top et malheureusement des déchets. Les présents ont travaillé dans une ambiance impeccable. A renouveler.

facebook

694 LIKES sur nos publications Seine propre
et **44 503** personnes atteintes



Nouveau Dacia Duster



Le SUV décomplexé
à partir de 11 990 €⁽¹⁾

www.dacia.fr/nouveau-duster

Modèle présenté : Nouveau Dacia Duster finition Prestige TCe 125 4x4 avec options à 20 850 € hors malus au tarif 2207-01 du 9 janvier 2018. (1) Prix maximum conseillé pour Nouveau Dacia Duster SCe 115 4x2 (Niveau de finition Duster) hors malus. Consommations mixtes min/max (l/100 km) : 4,4/8,8. Émissions CO₂ min/max (g/km) : 115/156. Données provisoires en attente d'homologation.

DACIA STAR - 15 Boulevard Danton à TROYES - 03 25 80 02 87



ARMURERIE L'EPERVIER
Philippe Mercier Diplômé de Liège

30^{ème}
ANNIVERSAIRE

300m² • UN CHOIX UNIQUE
ATELIER PROFESSIONNEL
5 STANDS DE TIR



PISTEURS
CHASSE • TIR • NATURE

Direction A5, Route de Bayel
10200 - BAR-SUR-AUBE
03 25 27 21 96 - lepervier@wanadoo.fr
www.armurerie-aube.com

